



Synthèse

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement

2024

Qu'est-ce qu'un RPQS ?

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service : C'est un rapport public, produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée et d'en suivre l'évolution.



Une obligation réglementaire imposée par le Code Général des Collectivités Territoriales (Article L.2224-5)



Son contenu est déterminé réglementairement par le Décret n°2007-675 du 2 mai 2007, modifié par le Décret du 2 décembre 2013



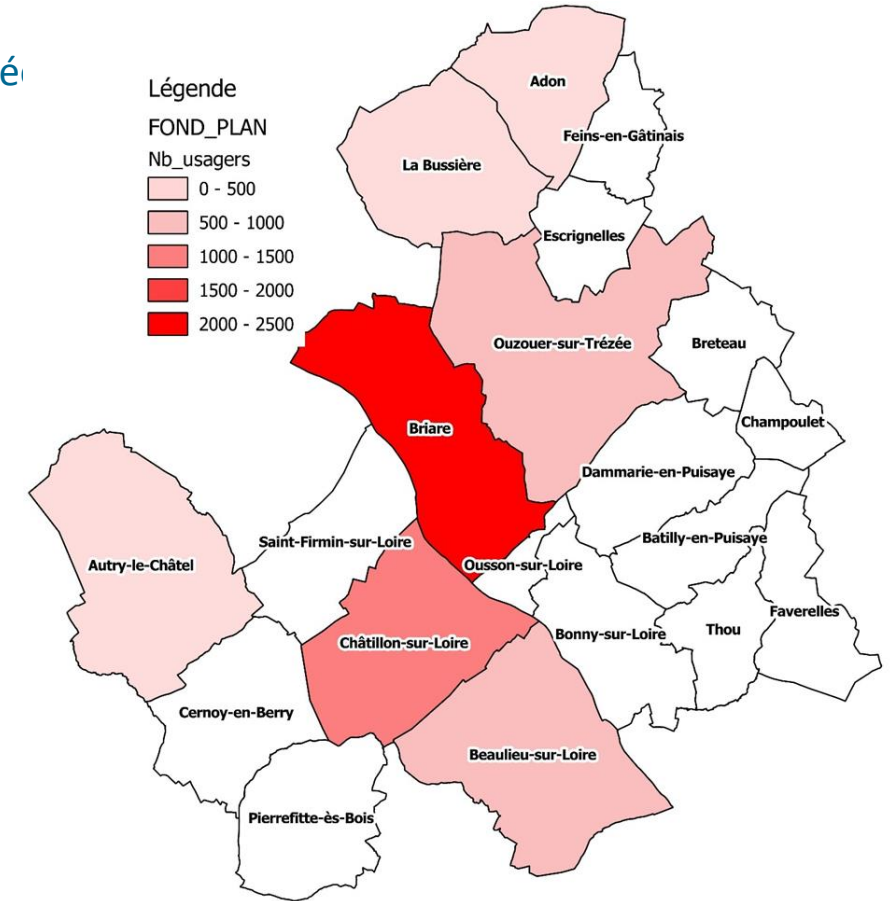
Le RPQS et le Rapport Annuel du Délégué (RAD) :
2 documents A NE PAS CONFONDRE



Présentation du territoire desservi

- ❑ La communauté de Communes Berry Loire Puisaye est composé de 20 communes et a une population de 17 796habitants
- ❑ Elle exerce la compétence assainissement sur son territoire. Ce service dessert 15 communes:

- ✓ Adon
- ✓ Autry-Le-Châtel
- ✓ Beaulieu-sur-Loire
- ✓ Bonny-sur-Loire
- ✓ Briare
- ✓ Cernoy-En-Berry
- ✓ Champoulet
- ✓ Chatillon-sur-Loire
- ✓ Dammarie-en-Puisaye
- ✓ La Bussière
- ✓ Ousson-sur-Loire
- ✓ Ouzouer-sur-Trézée
- ✓ Pierrefitte-ès-Bois
- ✓ Saint-Firmin-sur-Loire
- ✓ Thou





Caractéristiques techniques du service

❑ Estimation de la population desservie (D201.0)

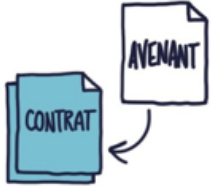
L'estimation de la population desservie est de 17 325habitants (INSEE 2025).

❑ Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement

Il s'agit du nombre d'autorisations de déversement d'eaux usées non domestiques signés par la Collectivité responsable du service de Collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la Santé Publique. Les rejets d'effluents non domestiques doivent être autorisés par la Collectivité qui n'est pas tenue de les accepter. Ils peuvent faire l'objet de conventions particulières mais une autorisation n'est pas systématiquement assortie d'une convention de rejet.

Il y a **2 conventions de déversements** sur la commune de Briare

2024	population-2025
ADON	197
AUTRY-LE-CHATEL	879
BEAULIEU-SUR-LOIRE	1773
BONNY-SUR-LOIRE	1876
CERNOY-EN-BERRY	432
CHAMPOULET	52
DAMMARIE-EN-PUISAYE	175
LA BUSSIERE	778
OUSSON-SUR-LOIIRE	714
OUZOUER-SUR-TREZEE	1141
PIERREFITTE-ES-BOIS	289
SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE	515
THOU	216
BRIARE	5082
CHATILLON	3206



Mode de gestion: assainissement collectif

Le service public d'assainissement collectif est géré dans le cadre de 3 contrats de Délégation de Service Public:

- ✓ **Le contrat pour l'exploitation de la commune de Briare:** il a débuté le 1^{er} avril 2017, pour une durée de 10ans, il s'achèvera le 31 mars 2027. Ce contrat n'a pas fait l'objet d'avenant
- ✓ **Le contrat pour l'exploitation de la commune de Chatillon-sur-Loire:** il a débuté le 1^{er} janvier 2018, pour une durée de 12ans, il s'achèvera le 31 décembre 2029. Ce contrat n'a pas fait l'objet d'avenant
- ✓ **Le contrat pour l'exploitation de 13 communes:** il a débuté le 1^{er} janvier 2023, pour une durée de 7ans, il s'achèvera le 31 décembre 2029. Ce contrat a fait l'objet de 2 avenants:
 - ✓ En 2023: Modification engagements contractuels, -Modification de la valeur initiale de l'indice électricité erronée, Modification de la formule de révision dans le règlement de service, Prolongation du délai de mise à jour de l'inventaire initial
 - ✓ En 2024: Modification des modalités de reversement de la part collectivité

Répartition des prestations dans le cadre de la délégation-13 communes



		Délégataire	Collectivité
Gestion du service	Application du règlement du service	X	
	Contrôle de conformité des branchements	X	
	Fonctionnement, surveillance et entretien des installations	X	
	Vérification de l'état du réseau/ECP : -ITV- enquête conformité-tests	X	
Obligations réglementaires	Contrôles périodiques	X	
	Autosurveillance réseau-station	X	
	Diagnostic permanent		X
	RPQS		X
Gestion des abonnés	Accueil des usagers	X	
	Facturation-recouvrement	X	
	Traitement des doléances clients	X	
Renouvellement	Regards et tampons ponctuellement (a minima 10/an)	X	
	étanchéité fond de regard ponctuellement (a minima 10/an)		
	Canalisation inférieure à 12 ml	X	
	Branchements en cas de casses (a minima 5/an)	X	
	Equipements électromécaniques et équipements	X	X (mise en conformité réglementaire)
	Génie civil-bâtiment-VRD-étanchéité lagunes	X (entretien et réparation localisée)	X
Investissements	Clôtures < 10m	X	
	Réalisation de travaux définis au contrat	X	
	Gestion patrimoniale du réseau et traitement		X

Caractéristiques du réseau de collecte

- Le réseau d'assainissement est principalement de type séparatif

Evolution du réseau	2023	2024
Linéaire de réseau (ml)	154 177	151 492
dont séparatif Eaux usées	153 439	150 711
dont unitaire	738	781

- 50 postes de relevage/refoulement

Commune	Postes de relèvement
Adon	-
Autry-le-Châtel	PR la halle aux pêcheurs (3 m ³ /h) PR le lavoir (23 m ³ /h)
Beaulieu-sur-Loire	PR ancienne step (38 m ³ /h) PR chemin croix saint martin (45 m ³ /h) PR chemin des vignes (25 m ³ /h) PR du camping (20 m ³ /h) PR le canal (19 m ³ /h) PR maimbray - le canal (10 m ³ /h) PR rue franche (40 m ³ /h) PR villiers (26 m ³ /h)
Briare	PR CHEMIN DE LA PLACE (9m3/h) PR LA MARE AUX CHATS (10m3/h) PR BARABAN (92m3/h) PR LE HAUT DES CAVES (10m3/h) PR L'ECLUSE (37m3/h) PR LES COTEAUX (18m3/h) PR LES VIGNES (47m3/h) PR MARECHAL DE TASSIGNY (13m3/h) PR RTE D'OUSSON (41m3/h) PR RTE D'OUZOUER (60m3/h) PR RUE DES ARTS (14m3/h) PR SOCIO CULTURE SQUARE REPUBLIQUE (50m3/h)

Commune	Postes de relèvement
Bonny-sur-Loire	PR LA CHEUILLE ANC STEP (70m3/h) PR LES JARDINS (35m3/h) PR VILLENEUVE (35m3/h) PR PRESOIR (15m3/h) PR BUISSON (52m3/h) PR COUDRAY (9m3/h) PR HAMEAU DES LOUPS impair (13m3/h) PR HAMEAU DES LOUPS pair (13m3/h)
Cernoy-en-Berry	-
Champoulet	-
Chatillon-sur-Loire	PR HAMEAU DE CHANOY (12m3/h) PR LE PATIS (8m3/h) PR MARTIAL VUIDET (87m3/h) PR RTE DE CERNOY (11m3/h) PR VENELLE DU VIVIER (10m3/h)
Dammarie-en-Puisaye	-
La Bussière	PR Le motel (7 m ³ /h) PR Village des pêcheurs (32 m ³ /h)
Ousson-sur-Loire	PR CORTILLAUX (25m3/h) PR SALLE DES FETES (20m3/h)
Ouzouer sur Trézée	PR la mairie (12 m ³ /h) PR les assorts (2 m ³ /h)
Pierrefitte-ès-Bois	-
Saint Firmin-sur-Loire	PR CHEMIN DU RU (18m3/h) PR LIEU FOIN (24m3/h)
Thou	-



STATION
D'ÉPURATION

Les stations d'épuration (STEP)

□ Le parc de station d'épuration est composé de 29 unités dont le détail est présenté en annexe 2

✓ 4 stations de capacité supérieure à 2 000EH

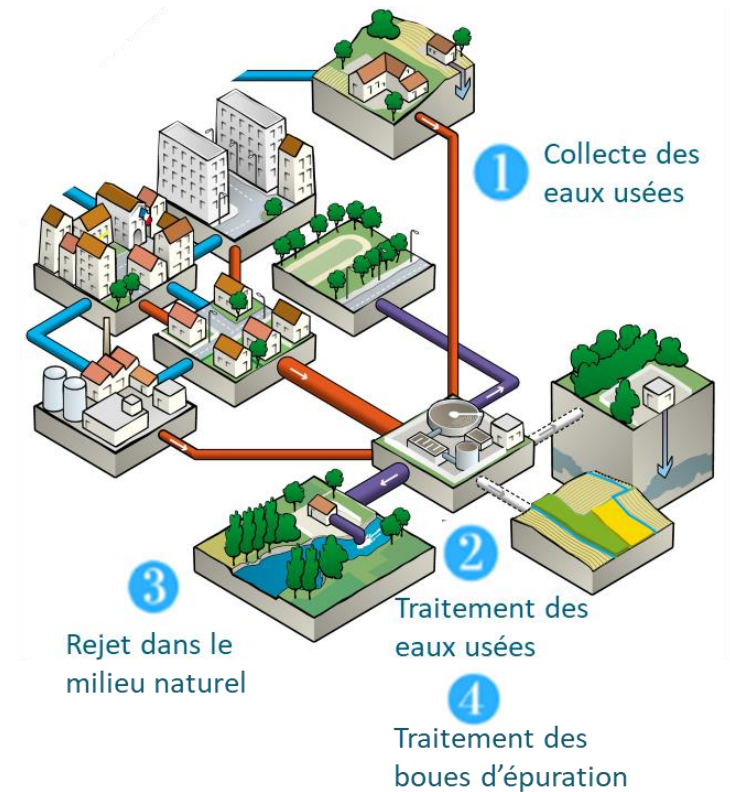
- ✓ Briare
- ✓ Chatillon-sur-Loire
- ✓ les îles
- ✓ Ouzouer-sur-Trézée

✓ 10 stations de capacité entre 200EH et 2000EH

- ✓ Adon
- ✓ Autry-Le-Châtel
- ✓ Beaulieu-sur-Loire l'étang
- ✓ Beaulieu-sur-Loire Mainbray
- ✓ Cernoy-En-Berry
- ✓ Champoulet
- ✓ La Bussière
- ✓ Ousson-sur-Loire
- ✓ Pierrefitte-ès-Bois
- ✓ Saint-Firmin-sur-Loire

✓ 5 stations de capacité de moins de 200EH

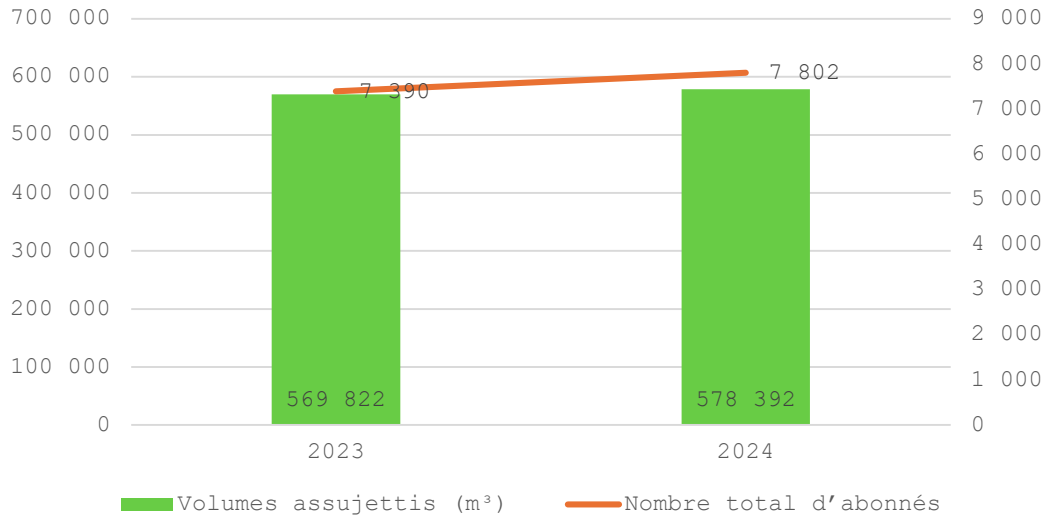
- ✓ Bonny-sur-Loire Buisson Les Zordors
- ✓ Bonny-sur-Loire Le Coudray
- ✓ Bonny-sur-Loire Les loups
- ✓ Dammarie-en-Puisaye
- ✓ Thou



Assiette de facturation de l'assainissement collectif du territoire de la Communauté de communes



évolution du nombre d'abonnés et des
volumes assujettis (m³)



Le nombre d'abonnés augmente de 5,58% sur le territoire

Le volume assujettis augmente de 1,5%, malgré la baisse de l'assiette de la commune de Briare (-8,5%)



Evaluation du fonctionnement des STEP

STATION
D'ÉPURATION

- ❑ L'avis de conformité/non-conformité est établie par la DDT du Loiret.
- ✓ Il porte sur:
 - ✓ Validation de l'autosurveillance
 - ✓ Conformité des équipements
 - ✓ Conformité des performances (incluant le réseau et le temps de pluie selon capacité de la station) à l'arrêté préfectoral
 - ✓ Efficacité du traitement
- ❑ 8 stations sur 14 de plus de 200EH sont considérées comme non conformes au sens de la réglementation, dont 2 stations de plus de 2000EH
- ✓ Un suivi particulier de la conformité réglementaire est mis en place dans le cadre du suivi du contrat de délégation
- ✓ Les actions entreprises permettront de résoudre certains cas de non-conformité
- ✓ Des questions restant sujet à interprétation (nombre de déversements non autorisés par exemple) nécessiteront un échange avec la DDT pour définir les axes d'amélioration

nom de la station	code Sandre	capacité	conformité/non-
STEP Bonny-sur-Loire - Les îles	0445040S0002	2 500	conforme
STEP Ouzouer-sur-Trézée	0445245S0002	2 000	conforme
STEP Briare-les Martinets	0445053S0004	7750	non conforme/acte individuel
STEP Chatillon-sur-Loire	0445087S0002	3 500	non conforme/acte individuel et autosurveillance
STEP Adon	034500101000	300	conforme
STEP Autry -le-Châtel	0445016S0001	800	conforme
STEP Beaulieu - l'étang	0445029S0003	1 800	non conforme/acte individuel
STEP Beaulieu-sur-Loire-Mainbray	0445029S0001	270	conforme
STEP Cernoy en Berry	0445064S0001	500	non conforme/acte individuel et efficacité traitement
Lagune Champoulet	0445070S0001	180	conforme (avis exploitant uniquement)
STEP La Bussière	034506001000	1 000	non conforme/acte individuel
STEP Ousson-sur-Loire	0445238S0001	1 000	non conforme/acte individuel
STEP Pierrefitte-ès-Bois	0445251S0001	300	non conforme/acte individuel
STEP Saint-Firmin-sur-Loire	0445276S0001	400	non conforme/acte individuel, efficacité traitement, autosurveillance



Évolution des charges moyennes annuelles traitées

Le bilan d fonctionnement par station est donné en annexe 3

Charge organique

- ✓ On observe une baisse des charges polluantes entre 2023 et 2024 pour l'ensemble des stations qui restent très inférieures aux capacités nominales de chaque station

Charge hydraulique

- ✓ La charge hydraulique est plus importante en 2024 qu'en 2023.
- ✓ Cela s'explique par la pluviométrie annuelle supérieure de 20% à celle de l'année précédente qui pénalise les réseaux non-étanches ou ayant beaucoup de mauvais raccordements
- ✓ La station de Chatillon-sur-Loire (3 500EH) est proche de la saturation hydraulique
- ✓ Les stations de Adon, Autry-le-Châtel Pierrefitte-ès-Bois sont en surcharge ou proches de la saturation hydraulique

Production/évacuation de boue

- ✓ La totalité des boues ont été évacuée une filière conforme (épandage majoritairement)

production de boue (tMS)	2023	2024
CCBLP-13 communes	96,6	81,8
Briare	58,6	80,0
Chatillon-sur-Loire	35,3	33,0
évacuation de boue (tMS)	2023	2024
CCBLP-13 communes	84,9	56,9
Briare	64,2	98,1
Chatillon-sur-Loire	39,3	36,4

Indicateurs de performance

☐ Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.0)

Nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R.2224-6 du code général des collectivités territoriales. Un abonné est compté comme desservi par le réseau dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

	nombre d'habitants	taux raccordement
CCBLP-13 communes	6882	100%
Briare	4483	91%
Chatillon-sur-Loire	2654	96%

Les données sont issues des rapports annuels du délégataire. Le calcul est fait à partir du nombre d'abonnés du service d'assainissement, croisé avec le nombre d'habitants par abonné du service d'eau potable.

☐ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

Les grands ouvrages – stations de traitement, postes de relèvement – ne sont pas pris en compte pour le calcul. L'indice est compris entre 0 et 120.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (ICGPR) est défini conformément aux critères de l'indicateur:

- ✓ 15/120 pour le réseau de Briare
- ✓ 28/120 pour le réseau d Chatillon
- ✓ 80/120 pour le réseau des 13 communes. On notera que le délégataire s'est engagé à un obtenir une valeur de l'indicateur de 70/120 en 2024

Le détail des indicateurs est donné en annexe 1

☐ Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2)

La taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées est le quotient exprimé en pourcentage de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la Collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Cet indice est calculé hors branchement et hors opérations ponctuelles liées à des réparations localisées.

Cet indicateur n'est pas renseigné en l'absence d'historique suffisant



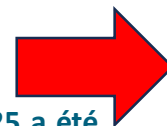
Tarification et recettes du service

Fixation des tarifs en vigueur

Le tarif est constitué :

- d'une part qui revient à la collectivité. L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part Collectivité.
- d'une part qui revient à l'exploitant. Les tarifs sont fixés par le contrat et indexés par application aux tarifs de base d'un coefficient de révision dont la formule est également contractuelle.
- d'une part revenant aux autres organismes (Agence de l'Eau).

La réforme des redevances des agences de l'eau entre en vigueur en 2025



Le tarif concernant la part collectivité pour la période de consommation de janvier à décembre 2025 a été fixé par la délibération du 20 décembre 2024.

Le montant de la redevance performance du système d'assainissement collectif a été fixé par délibération du 20 décembre 2024.

Ancien dispositif	Nouveau dispositif
Redevance modernisation des réseaux de collecte perçue par le délégataire	Redevance performance du système d'assainissement perçue par la collectivité. Elle intègre un coefficient de modulation dépendant de la qualité de l'autosurveillance, de la collecte et du traitement

Prix du service de l'assainissement

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et une part proportionnelle à la consommation d'eau potable.

La période de facturation est de 12 mois

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

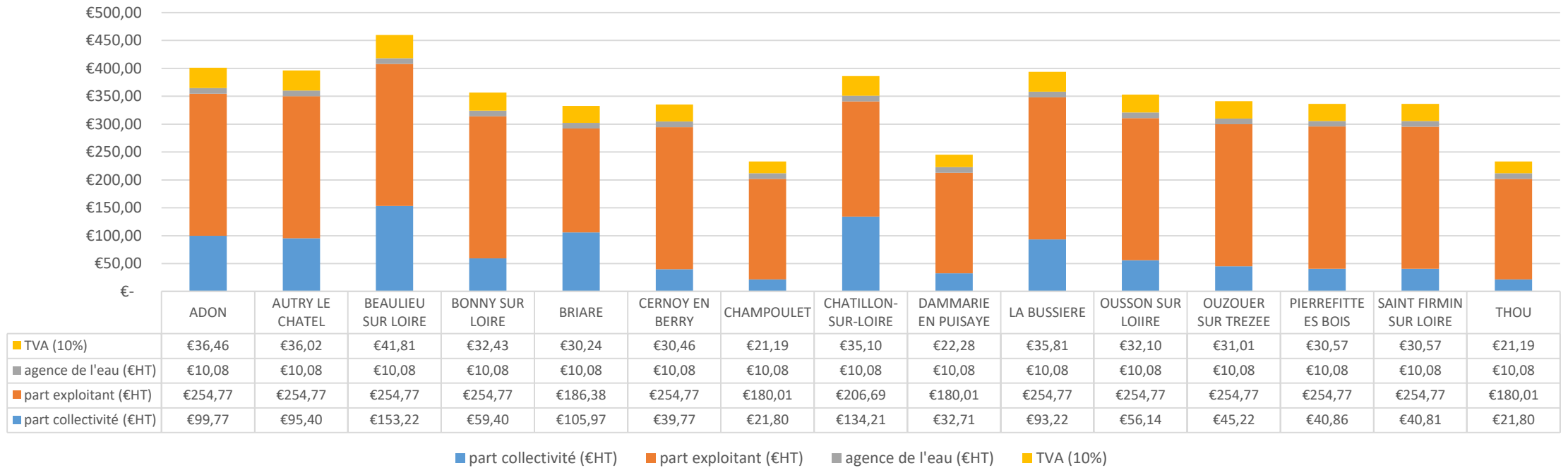
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une estimation.

COMMUNE	PERIODE DE FACTURATION
ADON	Septembre - Mars
AUTRY LE CHATEL	Décembre - Juin
BEAULIEU SUR LOIRE	Novembre - Mai
BONNY SUR LOIRE	Décembre - Juin
LA BUSSIÈRE	Septembre - Mars
CHAMPOULET	Octobre - Avril
DAMMARIÉ EN PUISAYE	Décembre - Juin
OUSSON SUR LOIRE	Décembre - Juin
OUZOUER SUR TREZÉE	Janvier - Juin
ST FIRMIN SUR LOIRE	Décembre - Juin
THOU	Octobre - Avril
CERNOY EN BERRY	Facturé par SAUR
PIERREFITTE ES BOIS	Facturé par SAUR

Tarification et recettes

☐ Prix TTC du service – Prix au m³ pour une facture de 120 m³

montant de la facture 120m3



Le détail des tarifs par commune est donné en annexe 4



RECETTES

Recettes d'exploitation

Recettes d'exploitation

✓ Recettes de la Collectivité (données issues des rapports du délégataire)

recettes de vente d'eau aux abonnés	2023	2024	Variation
CCBLP-13 communes	128 289 €	124 737 €	-2,77%
Briare	135 636 €	171 727 €	26,61%
Chatillon-sur-Loire	123 636 €	136 750 €	10,61%
TOTAL	387 561 €	433 214 €	11,78%

✓ Recettes de l'exploitant

recettes de vente d'eau aux abonnés	2023	2024	Variation
CCBLP-13 communes	630 626 €	680 613 €	7,93%
Briare	405 892 €	402 038 €	-0,95%
Chatillon-sur-Loire	204 683 €	215 445 €	5,26%
Travaux attribués à titre exclusif			
CCBLP-13 communes	4 746 €	- €	
Briare	5 116 €	- €	
Chatillon-sur-Loire	- €	- €	
Produits accessoires			
CCBLP-13 communes	1 680 €	8 314 €	
Briare	1 442 €	705 €	
Chatillon-sur-Loire	458 €	463 €	
TOTAL	1 254 643 €	1 307 578 €	4,22%



IMPAYÉS

Accusé de réception en préfecture
045-214500530-20260413-2026-025-AI
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Impayés et Actions de solidarité et de coopération

Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le 
ID : 045-200068278-20251105-2025178D-DE

❑ Le taux d'impayés sur les factures assainissement (P257.0):

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

❑ Montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les Départements dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Impayés	2023	2024
montant TTC des impayés année N-1		68
CCBLP-13 communes	non renseigné	33
Briare		16
Chatillon-sur-Loire		19
chiffre d'affaires TTC année N-1		1 623
CCBLP-13 communes	non renseigné	663
Briare		595
Chatillon-sur-Loire		364
Taux d'impayés sur les factures de l'année (%)	3,14%	4,24%
Abandons de créances	2023	2024
Montant des abandons de créances ou des versements à		17
CCBLP-13 communes		
Briare		11
Chatillon-sur-Loire		17

Les données présentées sont issues du rapport annuel du délégataire



Financement des investissements de la collectivité

- Dépenses d'investissement engagées par la collectivité au cours de l'exercice, des subventions et amortissements :

Objet des travaux	Montants sur 2024
	Montant des travaux réalisés HT
chapitre 21	10 455,00 €
chapitre 23	9 862,00 €
TOTAL	20 317,00 €

- Etat de la dette:

	2024
Encours de la dette au 31 décembre	771 806,00 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	132 478,50 €
en intérêts	42 394,70 €
en capital	90 083,80 €

- Durée d'extinction de la dette:

- ✓ Cet indicateur est le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses réelles d'exploitation)
- ✓ Compte tenu des éléments présentés au compte administratif, **l'épargne brute est de 268 222€** et la durée d'extinction de la dette est de **2,88ans**



Les projets portés par la collectivité

- Travaux sur réseaux et ouvrages définis dans le schéma directeur



Travaux et exploitation

☐ Principaux travaux réalisés par le délégataire en 2024

✓ Interventions d'exploitation

entretien des réseaux	2023	2024
curage préventif (ml)	12639	17214
CCBLP-13 communes	8882	9044
Briare	2435	4530
Chatillon-sur-Loire	1322	3640
Inspection télévisée des réseaux (ml)	2459	3076
CCBLP-13 communes	1952	1709
Briare	208	534
Chatillon-sur-Loire	299	833
nombre de curages des postes de pompage	76	83
CCBLP-13 communes	54	54
Briare	16	24
Chatillon-sur-Loire	6	5
nombre de désobstructions	21	32
CCBLP-13 communes	6	18
Briare	11	6
Chatillon-sur-Loire	4	8
nombre de contrôles de branchement	43	104
CCBLP-13 communes	11	83
Briare	19	14
Chatillon-sur-Loire	13	7



Travaux et exploitation

❑ Principaux travaux réalisés par le délégataire en 2024

✓ Travaux de renouvellement dans le cadre du programme contractuel:

dépenses de	2023	2024
CCBLP-13 communes		
Briare		
Chatillon-sur-Loire		

Les opérations de renouvellement sont décrites en annexe 5

Annexe 1

Détail de l'Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des réseaux

BRIARE

			2024
A - 15 p			15
10	(VP.250) Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées	oui	10
5	(VP.251) Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	oui	5
B - 30 p	L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :		0
10	(VP.252 VP.253 VP.254) Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253). La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	oui	0
5	(VP.253) Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, 1 point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaire du linéaire total, jusqu'à 90%	38,2%	0
15	(VP.255) L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose les tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	38,4%	0
C - 75 p	Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		40
10	(VP.256) Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseigné	26%	0
5	(VP.256) Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux		0
10	(VP.257) Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui	10
10	(VP.258) Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui	10
10	(VP.259) Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	oui	0
10	(VP.260) L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	oui	10
10	(VP.261) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite	non	10
10	(VP.262) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	non	0
			15

CHATILLON-SUR-LOIRE

			2024
A - 15 p			15
10	(VP.250) Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées	oui	10
5	(VP.251) Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	oui	5
B - 30 p	L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :		13
10	(VP.252 VP.253 VP.254) Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253). La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	oui	10
5	(VP.253) Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, 1 point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaire du linéaire total, jusqu'à 90%	88,9%	3
15	(VP.255) L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose les tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	47,1%	0
C - 75 p	Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		51
10	(VP.256) Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseigné	oui	10
5	(VP.256) Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	61%	1
10	(VP.257) Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui	10
10	(VP.258) Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui	10
10	(VP.259) Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	oui	10
10	(VP.260) L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	oui	10
10	(VP.261) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	non	0
10	(VP.262) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	non	0
			28

CCBLP-13 communes

			2024
A - 15 p			15
10	(VP.250) Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées	oui	10
5	(VP.251) Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	oui	5
B - 30 p	L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :		25
10	(VP.252 VP.253 VP.254) Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253). La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	oui	10
5	(VP.253) Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, 1 point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaire du linéaire total, jusqu'à 90%	77,3%	2
15	(VP.255) L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	82,1%	13
C - 75 p	Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		40
10	(VP.256) Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseigné	49%	0
5	(VP.256) Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux		0
10	(VP.257) Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui	10
10	(VP.258) Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui	10
10	(VP.259) Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) : (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	oui	10
10	(VP.260) L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	oui	10
10	(VP.261) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite	non	0
10	(VP.262) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	non	0
			80

Annexe 2

Description des stations d'épuration

commune	Bonny-sur-Loire	Ouzouer-sur-Trézée	Briare	Chatillon-sur-Loire
nom de la station	STEP Bonny-sur-Loire - Les îles	STEP Ouzouer-sur-Trézée	STEP Briare-les Martinets	STEP Chatillon-sur-Loire
code Sandre	0445040S0002	0445245S0002	0445053S0004	0445087S0002
rejet	la Loire	la Trézée	la Loire	la Loire
type de rejet	eau de surface	eau de surface	eau de surface	eau de surface
filières de traitement-eau	BA faible charge	BA faible charge	BA	BA
filières de traitement-boue	table d'égouttage	grille d'égouttage	centrifugeuse	table d'égouttage
date de mise en service	1994	1991	1995	2008
capacité nominale	2 500	2 000	7750	3 500
en DBO5 (kg/j)	150	120	465	210
en Débit (m ³ /j) de référence	375	300	1 752	525
filière de traitement des boues	épandage	épandage	épandage	épandage

commune	Adon	Autry -le-Châtel	Beaulieu-sur-Loire	Beaulieu-sur-Loire- Mainbray	Cernoy en Berry
nom de la station	STEP Adon	STEP Autry -le-Châtel	STEP Beaulieu-l'étang	STEP Beaulieu-sur-Loire- Mainbray	STEP Cernoy en Berry
code Sandre	034500101000	0445016S0001	0445029S0003	0445029S0001	0445064S0001
rejet	étang communal	la Notreure	la Loire	Ruisseau La Venelle	la Notreure
type de rejet	eau de surface	eau de surface	eau de surface	eau de surface	eau de surface
filières de traitement-eau	BA faible charge	BA faible charge	BA faible charge	BA faible charge	BA faible charge
filières de traitement-boue	rhizocompostage	rhizocompostage	table d'égouttage stockage	épaisseur statique	lit de séchage
date de mise en service	1975	2012	2009	1983	1976
capacité nominale	300	800	1 800	270	500
en DBO5 (kg/j)	18	48	108	16,2	30
en Débit (m ³ /j) de référence	45	202	270	45	75
filière de traitement des boues	épandage	épandage	épandage	STEP	compostage

commune	Champoulet	La Bussière	Ousson-sur-Loire	Pierrefitte-ès-Bois	Saint-Firmin-sur-Loire
nom de la station	Lagune Champoulet	STEP La Bussière	STEP Ousson-sur-Loire	STEP Pierrefitte-ès-Bois	STEP Saint-Firmin-sur-Loire
code Sandre	0445070S0001	034506001000	0445238S0001	0445251S0001	0445276S0001
rejet	Etang de la Cahauderie	le Vernisson	la Loire	La Notreure	ru de la Fontaine (fosse juré)
type de rejet	eau de surface	eau de surface	eau de surface	eau de surface	eau de surface
filières de traitement-eau	lagunage	BA faible charge	BA charge moyenne	BA faible charge	BA
filières de traitement-boue	lagunage	épaissement-stockage	stockage	lit de séchage	lit de séchage
date de mise en service	1993	1998	1980	1976	1979
capacité nominale	180	1 000	1 000	300	400
en DBO5 (kg/j)	10,8	60	60	18	24
en Débit (m ³ /j) de référence	30	225	160	45	60
filière de traitement des boues	épandage	épandage	épandage	compostage	compostage

commune	Bonny-sur-Loire-Buisson	Bonny-sur-Loire-le Coudray	Bonny-sur-Loire-Les Loups	Dammarie-en-Puisaye	Thou
nom de la station	Filtre Bonny-sur-Loire-Buisson-les Zordors	filtre Bonny-sur-Loire-le Coudray	Bonny-sur-Loire-Les Loups	Filtre Dammarie-en-Puisaye	Lagune Thou
code Sandre	0445040S0003	0445040S0004	0445040S0005	0445120S0001	0445323S0001
rejet	la Cheuille	la Cheuille		l'Ousson	la Cheuille
type de rejet	eau de surface	eau de surface	infiltration	eau de surface	eau de surface
filières de traitement-eau	filtre planté de roseaux	fosse toutes eaux et filtre à sable	filtre planté de roseaux	filtre à sable	lagunage
filières de traitement-boue				épaissement, décanteur/digesteur	
date de mise en service	2006	2009	2017	1993	1989
capacité nominale	70	50	50	90	175
en DBO5 (kg/j)	4,2	3	3	5,4	10,5
en Débit (m ³ /j) de référence	10	6	8	13	32
filière de traitement des boues	épandage	step	épandage	step	épandage

Annexe 3

Bilan de fonctionnement des stations d'épuration

Paramètre	Seuil arrêté préfectoral	2023	2024
Bonny-sur-Loire			
Charge polluante en DBO5 (kg/j)	150	63,4	58,6
Charge hydraulique en Débit (m³/j)	375	213,8	234,7
Production de boue (tMS)		31,9	24
Évacuation de boue (tMS)		32,3	23,6
Ouzouer-sur-Trézée			
Charge polluante en DBO5 (kg/j)	120	29,8	25,1
Charge hydraulique en Débit (m³/j)	300	136,3	181,1
Production de boue (tMS)		11,7	6,5
Évacuation de boue (tMS)		10,6	8,1

Briare	2023	2024
Débit nominal (m³/j)	1 200	1 200
Débit entrant journalier (m³/j)	650	790
Taux de charge en débit (%)	54,1%	65,8%
Charge DBO5 nominale (kg/j)	465,00	465,00
Charge DBO5 entrante (kg/j)	195,90	171,20
Taux de charge en DBO5 (%)	42,1%	36,8%


Chatillon-sur-Loire	2023	2024
Débit nominal (m³/j)	525	525
Débit entrant journalier (m³/j)	429	511
Taux de charge en débit (%)	81,8%	97,3%
Charge DBO5 nominale (kg/j)	210,00	210,00
Charge DBO5 entrante (kg/j)	93,10	88,50
Taux de charge en DBO5 (%)	44,3%	42,1%

Paramètre	Seuil arrêté préfectoral	2023	2024
Adon			
Charge polluante en DBO5 (kg/j)	18	7,1	4,1
Charge hydraulique en Débit (m ³ /j)	45	21,9	42,1
Production de boue (tMS)		1,5	1,9
Évacuation de boue (tMS)		0	0
Autry-le-Châtel			
Charge polluante en DBO5 (kg/j)	48	18,8	7,7
Charge hydraulique en Débit (m ³ /j)	21	75,0	92,8
Production de boue (tMS)		9,7	9,4
Évacuation de boue (tMS)		10,9	0
Beaulieu-sur-Loire			
Charge polluante en DBO5 (kg/j)	108	29,3	22,6
Charge hydraulique en Débit (m ³ /j)	270	123,8	148,0
Production de boue (tMS)		16,6	14,6
Évacuation de boue (tMS)		13,5	10
Beaulieu-sur-Loire-Mainbray			
Charge polluante en DBO5 (kg/j)	16	5,9	5,7
Charge hydraulique en Débit (m ³ /j)	45	19,7	20,7
Production de boue (tMS)		4,7	5,2
Évacuation de boue (tMS)		3	3,9
Cerney en Berry			
Charge polluante en DBO5 (kg/j)	30	11,2	10,6
Charge hydraulique en Débit (m ³ /j)	75	37,3	40,1
Production de boue (tMS)		1,1	1,1
Évacuation de boue (tMS)		0	0
Champoulet			
Charge polluante en DBO5 (kg/j)			
Charge hydraulique en Débit (m ³ /j)		22,4	33,3
Production de boue (tMS)			
Évacuation de boue (tMS)		0	0
La Bussière			
Charge polluante en DBO5 (kg/j)	62	27,5	27,4
Charge hydraulique en Débit (m ³ /j)	225	144,0	169,3
Production de boue (tMS)		14,3	13,4
Évacuation de boue (tMS)		11,3	8,2

Paramètre	Seuil arrêté préfectoral	2023	2024
Ousson-sur-Loire			
Charge polluante en DBO5 (kg/j)	62	20,2	7,5
Charge hydraulique en Débit (m ³ /j)	160	95,7	104,3
Production de boue (tMS)		1,6	2,7
Évacuation de boue (tMS)		3,3	3,1
Pierrefitte-ès-Bois			
Charge polluante en DBO5 (kg/j)	18	10	3,7
Charge hydraulique en Débit (m ³ /j)	45	33,0	45,6
Production de boue (tMS)		2,3	1,4
Évacuation de boue (tMS)		0	0
Saint-Firmin-sur-Loire			
Charge polluante en DBO5 (kg/j)		5,1	16
Charge hydraulique en Débit (m ³ /j)		31,5	33,4
Production de boue (tMS)		1,2	1,6
Évacuation de boue (tMS)		0	0

Paramètre	Seuil arrêté préfectoral	2023	2024
Bonny-sur-Loire-Buisson			
Charge polluante en DBO5 (kg/j)			
Charge hydraulique en Débit (m ³ /j)		0	5,9
Production de boue (tMS)			
Évacuation de boue (tMS)			
Bonny-sur-Loire-le Coudray			
Charge polluante en DBO5 (kg/j)			
Charge hydraulique en Débit (m ³ /j)		0,0	4,0
Évacuation de boue (tMS)			
Bonny-sur-Loire-Les Loups			
Charge polluante en DBO5 (kg/j)			
Charge hydraulique en Débit (m ³ /j)		0,0	2,3
Production de boue (tMS)			
Évacuation de boue (tMS)			
Dammarié-en-Puisaye			
Charge polluante en DBO5 (kg/j)			
Charge hydraulique en Débit (m ³ /j)		0,0	3,4
Production de boue (tMS)			
Évacuation de boue (tMS)		0	0
Thou			
Charge polluante en DBO5 (kg/j)	11		
Charge hydraulique en Débit (m ³ /j)			
Production de boue (tMS)			
Évacuation de boue (tMS)			

Accusé de réception en préfecture
045-214500530-20260413-2026-025-AI
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le 
ID : 045-200068278-20251105-2025178D-DE

Annexe 4


Détail des tarifs

part collectivité	abonnement (€HT/an)		consommation (€HT/m3)	
	janv-25	janv-24	janv-25	janv-24
ADON	53,33 €	60,91 €	0,3870 €	0,1263 €
AUTRY LE CHATEL	28,57 €	29,96 €	0,5569 €	0,3274 €
BEAULIEU SUR LOIRE	42,35 €	47,00 €	0,9239 €	0,7854 €
BONNY SUR LOIRE	14,38 €	12,23 €	0,3752 €	0,1025 €
BRIARE	34,57 €	37,89 €	0,5950 €	0,3931 €
CERNOY EN BERRY	12,60 €	1,50 €	0,2264 €	0,0010 €
CHAMPOULET	11,72 €	- €	0,0840 €	0,0010 €
CHATILLON-SUR-LOIRE	29,75 €	14,65 €	0,8705 €	0,8160 €
DAMMARIE EN PUISAYE	15,35 €	2,42 €	0,1447 €	0,0012 €
LA BUSSIERE	28,06 €	29,33 €	0,5430 €	0,2895 €
OUSSON SUR LOIRE	16,86 €	15,33 €	0,3273 €	0,0403 €
OUZOUER SUR TREZEE	13,59 €	5,90 €	0,2636 €	0,0007 €
PIERREFITTE ES BOIS	12,60 €	1,50 €	0,2355 €	0,0010 €
SAINT FIRMIN SUR LOIRE	12,60 €	1,50 €	0,2351 €	0,0010 €
THOU	11,72 €	- €	0,0840 €	0,0010 €

part exploitant	abonnement (€HT/an)		consommation (€HT/m3)	
	janv-25	janv-24	janv-25	janv-24
ADON	66,67 €	70,78 €	1,5675 €	1,6639 €
AUTRY LE CHATEL	66,67 €	70,78 €	1,5675 €	1,6639 €
BEAULIEU SUR LOIRE	66,67 €	70,78 €	1,5675 €	1,6639 €
BONNY SUR LOIRE	66,67 €	70,78 €	1,5675 €	1,6639 €
BRIARE	64,14 €	62,85 €	1,0187 €	0,9983 €
CERNOY EN BERRY	66,67 €	70,78 €	1,5675 €	1,6639 €
CHAMPOULET	46,67 €	49,54 €	1,1112 €	1,1796 €
CHATILLON-SUR-LOIRE	48,00 €	44,96 €	1,3224 €	1,2388 €
DAMMARIE EN PUISAYE	46,67 €	49,54 €	1,1112 €	1,1796 €
LA BUSSIERE	66,67 €	70,78 €	1,5675 €	1,6639 €
OUSSON SUR LOIRE	66,67 €	70,78 €	1,5675 €	1,6639 €
OUZOUER SUR TREZEE	66,67 €	70,78 €	1,5675 €	1,6639 €
PIERREFITTE ES BOIS	66,67 €	70,78 €	1,5675 €	1,6639 €
SAINT FIRMIN SUR LOIRE	66,67 €	70,78 €	1,5675 €	1,6639 €
THOU	46,67 €	49,54 €	1,1112 €	1,1796 €

agence de l'eau	Redevance performance (€HT/m3)	Redevance modernisation des réseaux (€HT/m3)
	janv-25	janv-24
ADON	0,0840 €	0,1600 €
AUTRY LE CHATEL	0,0840 €	0,1850 €
BEAULIEU SUR LOIRE	0,0840 €	0,1600 €
BONNY SUR LOIRE	0,0840 €	0,1600 €
BRIARE	0,0840 €	0,1600 €
CERNOY EN BERRY	0,0840 €	0,1600 €
CHAMPOULET	0,0840 €	0,1600 €
CHATILLON-SUR-LOIRE	0,0840 €	0,1600 €
DAMMARIE EN PUISAYE	0,0840 €	0,1600 €
LA BUSSIÈRE	0,0840 €	0,1850 €
OUSSON SUR LOIRE	0,0840 €	0,1600 €
OUZOUER SUR TREZEE	0,0840 €	0,1600 €
PIERREFITTE ES BOIS	0,0840 €	0,1600 €
SAINT FIRMIN SUR LOIRE	0,0840 €	0,1600 €
THOU	0,0840 €	0,1600 €

Accusé de réception en préfecture
045-214500530-20260413-2026-025-AI
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le 
ID : 045-200068278-20251105-2025178D-DE

Annexe 5

Liste des renouvellements d'équipements effectués par le délégataire

BRIARE ASSAINISSEMENT COMPTE RN PROGRAMME

Report solde N-1 x(1+T4Mn)

Somme affectée au fonds 2024

BRIARE-STEU MARTINET-RVT-Pompe n°2 recirculation
BRIARE-STEU MARTINET-RVT-sonde US niveau PR STEU
BRIARE-STEU MARTINET-RVT-Pompe Chlorure ferrique
BRIARE-STEU MARTINET-RVT-motoréducteur clarificateur
BRIARE-STEU MARTINET-RVT-Capteur Rédox
BRIARE-STEU MARTINET-RVT-Dévolveur Malaxeur Trémie évacuation boue
BRIARE-STEU MARTINET-RVT-Débitmètre centra centrifugeuse
BRIARE-PR CHEMIN DE LA PLACE (Briare)-RVT-Armoire électrique
BRIARE-PR SOCIO CULTURE SQUARE REPUBLIQUE (Briare)-RVT-Télétransmission
BRIARE-PR RTE D'OUZOUER (Briare)-RVT-pompe 2
BRIARE-PR RTE D'OUSSON (Briare)-RVT-armoire générale BT
BRIARE-PR RTE D'OUSSON (Briare)-RVT-télétransmission
BRIARE-PR RTE D'OUSSON (Briare)-RVT-disjoncteur armoire électrique
BRIARE-PR RTE D'OUZOUER (Briare)-RVT-sonde piezométrique
BRIARE-PR RTE D'OUSSON (Briare)-RVT-Pompe n°1 relèvement
BRIARE-PR RTE D'OUZOUER (Briare)-RVT-Pompe n°1 relèvement
BRIARE-PR LES VIGNES (Briare)-RVT-sonde ultrason
BRIARE-PR SOCIO CULTURE SQUARE REPUBLIQUE (Briare)-RVT-pompe n°1 relèvement
BRIARE-STEU MARTINET-RVT-Pompe n°2 recirculation

CHATILLON ASSAINISSEMENT

Période

Report solde N-1

Somme affectée au fonds

2024

CHATILLON SUR LOIRE-PR MARTIAL VUIDET (Chatillon sur Loire) - RVT-Vanne mural bassin orage Martial Vuidet
CHATILLON SUR LOIRE-STEP DE CHATILLON-SUR-LOIRE-RVT-Pompe doseuse n°1 FeCl3
CHATILLON SUR LOIRE-STEP DE CHATILLON-SUR-LOIRE-RVT-Pompe doseuse n°2 FeCl3
CHATILLON SUR LOIRE-STEU CHATILLON SUR LOIRE-RVT-surpresseur d'air n°2
CHATILLON SUR LOIRE-STEU CHATILLON SUR LOIRE-RVT-Motoréducteur raclleur dégraisseur
CHATILLON SUR LOIRE--RVT-Mise à la cote de trois tampons + brt EU
STEU CHATILLON SUR LOIRE-RVT-Pompe 1 recirculation
STEU CHATILLON SUR LOIRE-RVT-aéroflot dégraisseur

Renouvellement sur les installations
Opération
AUTRUY LE CHATEL-PR LA HALLE AUX PÊCHEURS-RVT-pompe 1
BONNY SUR LOIRE-PR DU COUDRAY-RVT-pompe 2
BONNY SUR LOIRE-PR la Cheuille Anc Step de Bonny - Bonny sur Loire-RVT-pompe 2
BONNY SUR LOIRE-PR LE BUISSON-RVT-pompe 1
ST FIRMIN SUR LOIRE-PR LIEU FOIN-RVT-armoire électrique
CHAMPOULET-STEU LAGUNE CHAMPOULET-RVT-Armoire électrique
OUSSON SUR LOIRE-PR SALLE DES FÊTES-RVT-Armoire électrique
OUSSON SUR LOIRE-PR DES CORTILLAUX-RVT-pompe 1
BEAULIEU SUR LOIRE-PR MAIMBRAY LE CANAL-RVT-P1 relèvement
BONNY SUR LOIRE-STEU BONNY SUR LOIRE-RVT-agitateur silo boue
OUSSON SUR LOIRE-STEU OUSSON SUR LOIRE-RVT-Motoréducteur pont racleur
OUZOUEUR SUR TREZEE-STEU OUZOUEUR SUR TRÉZÉE-RVT-REFEXTION LAME SIPHOIDE + SUPPORTS INOX 304L
OUZOUEUR SUR TREZEE-STEU OUZOUEUR SUR TRÉZÉE-RVT-Trémie dégraisseur inox
LA BUSSIÈRE-STEU LA BUSSIÈRE-RVT-tamis rotatif
LA BUSSIÈRE-STEU LA BUSSIÈRE-RVT-motoréducteur tamis rotatif
CERNOY EN BERRY-STEU CERNOY EN BERRY-RVT-pompe recirculation
Total